

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Lunel met en place un Service Minimum d'Accueil (SMA) ce jeudi 5 décembre

En raison d'un mouvement de grève des enseignants prévu le Jeudi 5 Décembre 2024, la Ville de Lunel met en place des mesures nécessaires pour assurer un service minimum d'accueil destiné aux familles dont les deux parents travaillent.

Sous réserve de l'officialisation du nombre d'enseignants grévistes par l'Inspection Académique, la mise en place du Service Minimum d'Accueil s'effectuera de la façon suivante :

Les enfants des écoles de la liste ci-dessous, dont les enseignants sont grévistes, seront accueillis à

La halle des sports Brunel 145 rue de la cité d'Endrausse 34400 Lunel

Accès Parking par le chemin du Jeu de Mail (situé à côté du stade Brunel)

L'accueil est assuré par des agents communaux **de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h45.**Il n'y aura pas d'accueil de loisirs périscolaires le matin et le soir, ni de service de restauration scolaire, mais la possibilité pour les familles de fournir un pique-nique froid.

Liste des écoles **concernées** par le Service Minimum d'Accueil (plus de 25 % de grévistes ayant déclaré leur intention de faire grève) et impactées sur les services périscolaires :

	MATIN	RESTAU	SOIR	SMA
HENRI DE BORNIER	FERME	PIQUE NIQUE	OUVERT	OUI
GAMBETTA	ECOLE FERMEE			OUI
MARIE CURIE	FERME	PIQUE NIQUE	OUVERT	OUI
LE PARC	ECOLE FERMEE			OUI
MARIO ROUSTAN MATER	FERME	PIQUE NIQUE	FERME	OUI
MARIO ROUSTAN ELEM		OUI		
JACQUES BREL MATER		OUI		
JACQUES BREL ELEM	ECOLE FERMEE			OUI
CAMILLE CLAUDEL	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUI
ARC EN CIEL	FERME	PIQUE NIQUE	OUVERT	OUI
PONT DE VESSE	FERME	FERME	FERME	OUI

Liste des écoles **non concernées** par le Service Minimum d'Accueil (moins de 25% de grévistes) mais impactées sur les services périscolaires :

	MATIN	RESTAU	SOIR	SMA
VICTOR HUGO	FERME	PIQUE NIQUE	OUVERT	NON
LOUISE MICHEL	FERME	FERME	FERME	NON

Pour rappel, la loi du 20 Août 2008 fait obligation aux communes d'assurer un droit d'accueil, des élèves maternelles et élémentaires en cas de grève des enseignants. Ce service doit être mis en place par la Commune si le nombre d'enseignants grévistes est égal ou supérieur à 25% de l'effectif de l'école.

L'ESSENTIEL

La Ville met en place le Service Minimum d'Accueil

En raison d'un mouvement de grève des enseignants prévu le Jeudi 5 Décembre 2024, la Ville de Lunel met en place des mesures nécessaires pour assurer un service minimum d'accueil destiné aux familles dont les deux parents travaillent.